

GUIDE DE L'INSERTION 2016

DSD - Service du Lien Social

Table des matières

Introduction.....	3
I. LE DISPOSITIF REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE.....	4
II. LES ACTIONS D'INSERTION.....	8
Actions d'accompagnement social et/ou professionnel.....	8
ALTER.....	9
AIPPH 48 **.....	10
LA TRAVERSE.....	11
LA TRAVERSE : Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés.....	12
QUOI DE 9.....	13
QUOI DE 9 ? - « Les jardins ruraux : un are de vivres ».....	14
Actions d'accompagnement vers et dans l'emploi.....	15
AIPPH 48**.....	16
AIPPH 48**.....	17
Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale**.....	18
Actions d'accompagnement dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique.....	19
ALOES.....	20
LE RELAIS 48.....	21
ALTER.....	22
Emploi Solidarité Lozère.....	23
ASA-DFCI - Canton du Pont de Montvert.....	24
OFFICE NATIONAL DES FORETS.....	25
ALTER.....	26
JARDIN DE COCAGNE - LOZERE.....	27
Actions d'accompagnement à la création à la reprise d'entreprise.....	28
AIRDIE.....	29
CRIMAGE**.....	30
MINE DE TALENTS.....	31
Fédération des CMSA du Languedoc.....	32
Action d'accompagnement et de sensibilisation à la santé.....	33
ANPAA 48.....	34
Actions d'accompagnement à la mobilité.....	35
Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale**.....	36
Association VOISINE**.....	37
ALOES**.....	38
Lycée technique Émile Peytavin.....	39
Ensemble scolaire Saint Pierre – Saint Paul.....	40
Les aides financières.....	41
Aides financières individuelles – AFI.....	42
III . Les dispositifs d'accueil, d'orientation et de formation.....	43
Maison des Services au public.....	44
Mission Locale Lozère.....	45
La Région Languedoc Roussillon.....	46
Mise en œuvre.....	47
IV. Les outils de liaison mis en œuvre dans le cadre du PDI.....	48
Les fiches d'orientation.....	49
Fiche d'orientation Accompagnement.....	50
Fiche Bilan d' Accompagnement.....	51
Section mécanique auto.....	52
Pôle mécanique auto - moto.....	54
Fiche Régionale Pôle emploi.....	55
Fiche D'orientation Marche Public.....	58
Prescription D'une Action de Formation.....	59
(Dpt 11,30,34,48 Et 66)	

Introduction

Ce guide regroupe un ensemble d'actions proposées par le Département au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), mais également par la Région, les services de l'État ou Pôle Emploi, pour faciliter la mise en œuvre des parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa.

Il offre une présentation succincte du dispositif revenu de Solidarité active (rSa) et des documents de liaison mis en œuvre pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires.

Ce document s'adresse à l'ensemble des professionnels chargés d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion. Il doit faciliter l'orientation des personnes en fonction de leurs projets, leurs besoins et les objectifs de leurs contrats d'engagements réciproques.

Pour tout renseignement complémentaire, la Mission Insertion de la Direction de la Solidarité Départementale se tient à votre disposition :

Direction de la Solidarité Départementale
Mission Insertion
insertion@lozere.fr
tél : 04.66.49.42.03

Hôtel du Département
Rue de la Rovère
BP 24
48 001 Mende Cedex



LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION
MIDI
PYRÉNÉES



****Certains projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020 (AIPPH48, CRIMAGE, ALOES, LA MDECS, VOISINE)**

I. LE DISPOSITIF REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE



Depuis le 1^{er} juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (rSa) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API). Il se substitue aux dispositifs d'intéressement temporaire au retour à l'emploi.

Le rSa se compose :

- **D'une prestation financière** qui procure à toute personne un revenu garanti (RG), calculé en fonction de ses revenus et de la composition de son foyer.
Ainsi, le rSa s'adresse aux personnes qui travaillent mais dont les ressources n'atteignent pas un certain montant et aux personnes sans activité.
- **D'un dispositif d'accompagnement** : les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées (<500€/mois) se voient proposer un accompagnement social ou professionnel visant à faciliter leur insertion.

RSA = RG (revenu garanti) – Ressources

RG = Montant forfaitaire + 62% des revenus d'activité ou assimilés du foyer perçus sur le trimestre de référence.

1. La prestation rSa

Qui peut bénéficier du rSa ?

Droit quasi universel, le **rSa garantit un revenu minimum** à toute personne :

- Âgée de plus de 25 ans ou ayant charge d'enfant(s) né(s) ou à naître, ou jeunes actifs de moins de 25 ans sous condition d'activité préalable avant la demande
- Résidant en France de manière stable, effective et permanente
- Les résidents suisses et de l'Espace Économique Européen (EEE) doivent remplir les conditions de droit au séjour, avoir résidé en France durant les trois mois précédant la demande, et ne pas être rentrés en France pour y chercher du travail et s'y maintenir à ce titre,
Tout étranger (hors EEE et Suisse) doit être en situation régulière et remplir, selon sa situation, certaines conditions de présence sur le territoire
- Disposant de ressources inférieures au montant du revenu garanti.

Où orienter un usager qui souhaite s'informer sur le rSa en Lozère ?

Les Centres Médico-Sociaux du département, les plates-formes de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et Pôle Emploi apportent une information et un soutien aux demandeurs en complément de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en :

- expliquant les procédures organisées dans le département pour l'ouverture des droits et l'accès à un parcours d'insertion,
- aidant à la réalisation du test d'éligibilité sur www.caf.fr ou www.msa.fr, en téléchargeant le dossier et en accompagnant si nécessaire à son remplissage,
- orientant les demandeurs vers les organismes habilités à effectuer les opérations d'instruction.

Qui instruit les demandes de rSa en Lozère ?

La demande de rSa est déposée selon le régime d'affiliation du demandeur auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Qui finance le rSa ?

Le rSa est financé par le Département.

2. Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Le principe des « droits et devoirs ».

La loi relative au rSa pose le principe des « droits et devoirs » des bénéficiaires.

Sont soumis aux « droits et devoirs », les bénéficiaires (les **allocataires** et/ou leurs **conjoints**) :

- dont le foyer a des ressources inférieures au montant forfaitaire ;
- dont la moyenne mensuelle des revenus d'activité du trimestre de référence est inférieure à 500€.

Ces personnes bénéficient de l'accompagnement d'un référent désigné par la Présidente du Conseil départemental.

L'orientation des bénéficiaires du rSa soumis à obligation

→ Les réunions d'informations collectives

Afin d'orienter les bénéficiaires du rSa vers le référent le plus adapté à leur situation, tout en leur proposant une présentation détaillée du dispositif rSa, le Département de la Lozère, chef de file des politiques d'insertion, organise sur ses territoires des **réunions d'informations collectives** suivies **d'entretiens individuels d'orientation**.

A l'issue de l'information collective, chaque bénéficiaire est reçu individuellement par le binôme travailleur social, conseiller emploi afin de préciser son orientation. Cette proposition d'orientation est ensuite transmise à la Mission Insertion du Conseil Départemental pour validation.

→ **Les critères d'orientation**

La Présidente du Conseil Départemental oriente le bénéficiaire du rSa soumis à obligation d'insertion :

- de façon prioritaire vers Pôle Emploi ou vers un autre organisme d'accompagnement professionnel pour signer un **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou un Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**, lorsque la personne est disponible pour occuper un emploi ou une formation ;
- vers les services sociaux du Département lorsqu'il apparaît que la personne connaît des difficultés tenant notamment à ses conditions de logement, ou à son état de santé ou lorsqu'elle a le projet de créer son activité pour signer un **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** sous deux mois.

Conformément à l'article L. 262-27 du Code de l'action sociale et des familles, le bénéficiaire, lorsqu'il n'est pas tenu aux obligations définies à l'article L. 262-28, peut solliciter chaque année un rendez-vous auprès du Conseil Départemental, de Pôle Emploi ou de tout autre organisme habilité.

→ **Le Contrat d'engagements réciproques (CER) ou le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)**

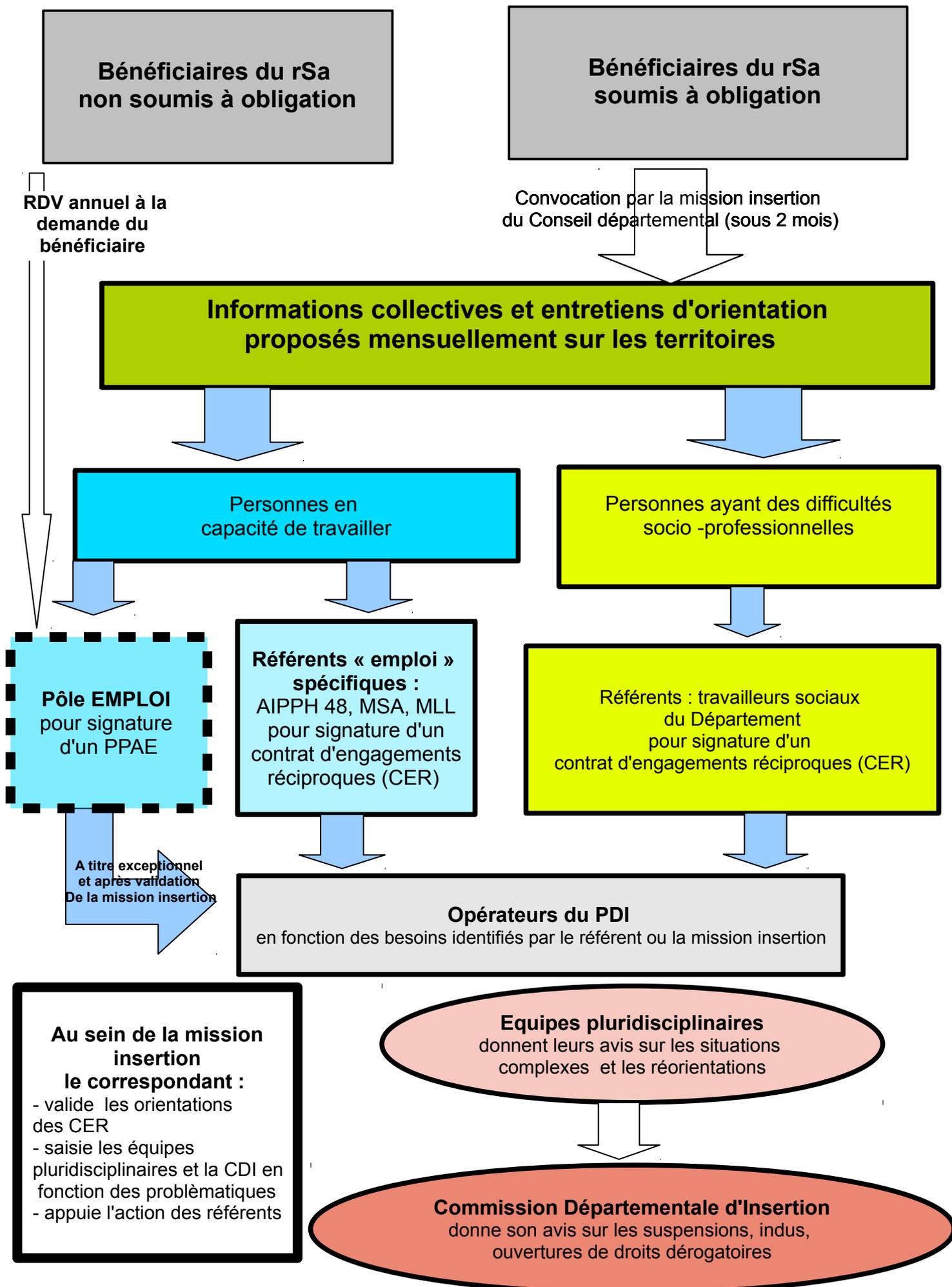
Les droits et devoirs des bénéficiaires du rSa soumis à obligation sont formalisés au sein :

- **d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)** pour les bénéficiaires orientés vers le Pôle emploi. Ce projet négocié entre l'usager et son référent Pôle emploi, définit un parcours de retour à l'emploi adapté à la situation et au projet professionnel du bénéficiaire. Il permet de proposer au bénéficiaire, des offres d'emploi, une formation ou la validation des acquis de l'expérience. Il peut mobiliser différentes aides et mesures pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'emploi.
- **du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** pour les bénéficiaires orientés vers un référent emploi hors Pôle emploi ou vers un travailleur social de la Direction de la Solidarité Départementale. Le CER librement débattu entre l'usager et son référent définit les démarches à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle du bénéficiaire. Pour ce faire, le CER peut prévoir l'accompagnement par un organisme conventionné au titre du Programme Départemental d'Insertion, ou mobiliser différentes aides et mesures de droit commun.

Si des difficultés apparaissent dans la définition ou la mise en œuvre du CER ou du PPAE, le référent du bénéficiaire peut proposer à la mission insertion du Conseil Départemental sa réorientation vers un autre organisme mieux à même de conduire l'accompagnement. Cette réorientation fera l'objet d'un examen en **équipe pluridisciplinaire**.

Par ailleurs, le non-établissement du PPAE ou du CER dans les délais, ou son non-respect, du fait de l'allocataire et sans motif légitime, peut entraîner la réduction ou la suspension du rSa après examen de la situation en **équipe pluridisciplinaire**, puis en **Commission Départementale d'Insertion**.

Procédure d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en Lozère



II. LES ACTIONS D'INSERTION

Actions d'accompagnement social et/ou professionnel



Accueil et accompagnement socio-professionnel

ALTER

Coordonnées :

Association ALTER

17, place Henri Cordesse – 48 100 MARVEJOLS

Tel: 04.66.32.32.24

socialalter48@orange

alter48@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Marvejols et Chirac

Zone d'intervention :

Centre Médico-Social de Marvejols

Personnes responsables de l'action :

Sébastien ROUSSET – Directeur

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Objectifs

- Remobilisation par un soutien relationnel et psychologique
- Aide à la gestion du quotidien : logement, hygiène, soin, alimentation, budget
- Accès aux droits (CMU, rSa, service juridique...)
- Aide à l'orientation vers la recherche d'emploi ou de formation

Mise en œuvre

- Permanence sociale à Marvejols ouverte tous les jours
- Gestion d'un parc locatif (10 logements)

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Orientation, mobilisation et accompagnement vers l'emploi d'un public éloigné de l'emploi

AIPPH 48 **

Coordonnées :

AIPPH 48 (Accompagnement et Insertion des Personnes et des Personnes Handicapées)

4 rue Gutenberg

48 000 MENDE

Tel : 04 66 32 31 59 / Fax : 04 66 48 03 88

aipph48@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Au siège de l'association sur Mende et dans les Maisons de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Vincent DELAUNAY - Directeur

Laure TERRISSON - Responsable des suivis

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle demeurant dans le département de la Lozère, titulaires d'un contrat d'Engagements Réciproques et dans le champ des droits et devoirs.

Objectifs

Le bilan socio-professionnel a pour objectifs :

- D'aider le bénéficiaire à analyser sa situation, tant du point de vue personnel que dans son environnement, en identifiant ses compétences et ses expériences, en repérant ses points forts et points faibles
- D'accompagner la personne à partir de ce diagnostic dans la définition d'un projet d'insertion réaliste

L'accompagnement socio-professionnel a pour objectifs d'aider le bénéficiaire à :

- Développer ses capacités
- Mieux se connaître
- Valoriser ses acquis
- Mieux connaître son territoire
- Formaliser son projet au regard des ressources de son environnement et de ses aptitudes personnelles
- Définir les étapes à mettre en œuvre pour réaliser ce projet
- Engager et accompagner les démarches pour réaliser ce projet

Mise en œuvre

- Bilan socio-professionnel :

Accompagnement individuel d'une durée de 6 mois. Il donne lieu à un bilan écrit qui sera remis au bénéficiaire et à son référent insertion.

- Accompagnement socio-professionnel :

Accompagnement individuel d'une durée de 6 à 12 mois, renouvelable 24 mois.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement social

LA TRAVERSE

Coordonnées :

Association La Travers

7 rue du Torrent

48 003 MENDE Cedex

Tel : 04.66.49.21.75 / Fax : : 04.66.49.65.10

la-traverse2@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Mende, Langogne, Saint-Chély

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Marc OUTIER - Chef de service

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion sociale.

Objectifs

Cette action vise l'accès à l'autonomie tant au niveau social que personnel et s'appuie sur les axes suivants :

- Soutien relationnel psychologique
- Aide à la gestion du quotidien : alimentation, hygiène, accès aux droits
- Aide à l'accès au logement
- Aide à l'orientation vers la formation ou la recherche d'emploi

Mise en œuvre

- Accueil de jour à Mende
- Entretiens individuels à Mende, Langogne et Saint-Chély d'Apcher
- Suivi des personnes hébergées sur leur lieu d'habitation

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement social

LA TRAVERSE : Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés

Coordonnées :

Association La Traverse

7, rue du Torrent

48 000 MENDE

Tel : 04.66.49.21.75 / Fax : 04.66.49.65.10

jspm@orange.fr

la-traverse2@wanadoo.fr

Lieu de permanence :

Les Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés

Bords aménagés du Lot

48 000 MENDE

Zone d'intervention :

Mende

Personne responsable de l'action :

Marc OUTIER – Animateur

Public concerné

Public bénéficiaire des minimas sociaux

Objectifs

- Rompre l'isolement et renouer des liens sociaux
- Accompagner et impulser l'émergence d'un projet
- Donner une occupation aux usagers les menant vers une participation active à un collectif socialisant dans une démarche éco-citoyenne

Mise en œuvre

Une parcelle individuelle de terrain est proposée aux usagers afin d'y développer un jardin potager.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement socio-professionnel

QUOI DE 9

Coordonnées :

Association « QUOI DE 9 ? »

2 Place Paul Comte

48 400 Florac

Tel : 04.66.45.17.17

quoi.de.9@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Florac – Ste Croix Vallée Française – St Étienne Vallée Française – St Frézal de Ventalon – Le Pont de Montvert

Zone d'intervention :

Sud de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Carole BUSSADORI – Directrice

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Objectifs

- Restaurer et maintenir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des bénéficiaires
- Favoriser l'accès aux droits et reconstruire le lien social
- Accompagnement vers et dans le logement
- Aide à la gestion du quotidien : hygiène, soin, alimentation, budget
- Aide à l'orientation vers la formation ou la recherche d'emploi

Mise en œuvre

- Accueil de jour à Florac et Ste Croix Vallée Française.
- Permanence dans les mairies de St Étienne Vallée Française, St Frézal de Ventalon et le Pont de Montvert.
- Entretiens individuels sur rendez-vous.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement social

QUOI DE 9 ? - « Les jardins ruraux : un arc de vivres »

Coordonnées :

Association « QUOI DE 9 ? »

2, place Paul Comte

48 400 FLORAC

Tel : 04.66.45.17.17

quoi.de.9@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Florac et Sud de la Lozère

Zone d'intervention :

Commune de Florac

Personnes responsables de l'action :

Carole BUSSADORI – Coordinatrice

Cécile MALET – Animatrice

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

Objectifs

- Rompre l'isolement et renouer des liens sociaux
- Favoriser la mixité sociale et la convivialité
- Compléter et diversifier l'offre alimentaire aux plus démunis
- Accompagner et informer sur les questions alimentaires et de santé

Mise en œuvre

Des parcelles individuelles de terrain sont distribuées aux usagers afin de développer un jardin potager.

Des animations autour de l'alimentation, du jardinage et de l'environnement sont proposées aux jardiniers.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Actions d'accompagnement vers et dans l'emploi



Référent parcours et accompagnement vers l'emploi

AIPPH 48**

Coordonnées :

AIPPH 48 (Accompagnement et Insertion des Personnes et des Personnes Handicapées)

4 rue Gutenberg

48 000 MENDE

Tel : 04 66 32 31 59 / Fax : 04 66 48 03 88

aipph48@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Au siège de l'association sur Mende et dans les Maisons de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Vincent DELAUNAY - Directeur

Josette TEISSEDRE - Responsable des suivis

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle ayant obligation d'insertion, demeurant dans le département de la Lozère, inscrit dans une dynamique de recherche d'emploi mais qui n'ont pas accès aux prestations de droits commun de Pôle emploi, car ils ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi ou connaissent des difficultés particulières notamment en raison de problème de mobilité.

Objectifs

- Élaborer un contrat d'engagements réciproques avec chaque bénéficiaire du rSa désigné par la mission insertion et accompagner la personne dans la mise en œuvre de ce contrat
- Réaliser un diagnostic socio-professionnel et un suivi individualisé et personnalisé avec la personne accueillie, en vue de définir un projet professionnel
- Permettre l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes orientées.

Mise en œuvre

- Définir les objectifs à poursuivre, les contenus et les moyens à mettre en œuvre, dans le respect des capacités, de la situation et du rythme de la personne
- Valider l'adéquation entre son projet et l'action proposée
- Accompagner la personne dans sa globalité dans leurs démarches socio-professionnelles
- Veiller à la régularisation administrative de la personne accompagnée

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Information et accompagnement des contrats CUI-CIE et CUI-CAE

AIPPH 48**

Coordonnées :

AIPPH 48 (Accompagnement et Insertion des Personnes et des Personnes Handicapées)

4 rue Gutenberg

48 000 MENDE

Tel : 04 66 32 31 59 / Fax : 04 66 48 03 88

aipph48@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Au siège de l'association sur Mende et dans les Maisons de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Vincent DELAUNAY - Directeur

Aurélie BOINON - Responsable des suivis

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle demeurant dans le département de la Lozère, ayant un projet de signature ou ayant signé un contrat aidé. Ces personnes seront adressées vers l'opérateur par la Mission Insertion du Conseil Départemental de la Lozère.

Objectifs

- Renseigner les employeurs et les bénéficiaires du rSa sur les contrats aidés, et notamment les CUI-CIE, et CUI-CAE,
- Instruire le dossier administratif relatif aux CUI-CIE ;
- Accompagner sur orientation de la mission insertion les salariés en CUI-CIE et CUI-CAE dans l'emploi ;
- Favoriser l'insertion durable des personnes accompagnées à l'issue de chaque CUI-CIE et CUI-CAE.

Mise en œuvre

- Assurer une mission d'information auprès des employeurs afin de leur présenter le dispositif CUI
- Instruire les documents contractuels relatifs au CUI-CIE
- Accompagner les bénéficiaires du rSa dans l'entreprise
- Définir les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'insertion durable sur le poste de travail ou, le cas échéant, sur d'autre poste du secteur concurrentiel pour les CUI-CAE
- Évaluer la motivation du salarié et sa capacité à intégrer un emploi durable
- Assurer la médiation entre l'employeur et le salarié
- Rechercher avec le salarié en CUI-CAE, en lien avec son employeur, les possibilités d'immersion en entreprise afin de favoriser l'insertion professionnelle pérenne du salarié à l'issue de son CUI.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Développement d'une action de facilitateur de clauses sociales

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale**

Coordonnées :

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

5 place Urbain V - 48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 60 73

accueil@mdecs48.fr

sarnal@mdecs48.fr

Lieux de permanence :

Lieux

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Frédéric DUMORTIER : Directeur

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sortis du système scolaire, personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, personnes en situation de précarité orientées dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Objectifs

- Inciter tous les partenaires concernés : donneurs d'ordre, entreprises attributaires du marché, personnes éloignées de l'emploi, services publics de l'emploi et les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique, à recourir aux clauses sociales afin de développer des parcours d'insertion au profit de personnes éloignées de l'emploi sur le territoire.

Mise en œuvre

- Promotion de la mise en œuvre des clauses sociales à destination des donneurs d'ordre publics.
- Information et animation territoriale à destination des employeurs et des entreprises en vue de mobiliser des parcours d'insertion .
- Favoriser la mise en réseau des partenaires, le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand.
- Identification des personnes susceptibles d'être proposées aux entreprises, le moment venu, en étroite collaboration avec les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les organismes prescripteurs (Mission Locale Lozère, Pôle emploi, Mission insertion du Département et référents rSa, Cap emploi, ...)
- Contrôle de la mise en œuvre des clauses sociales présentes dans les marchés publics

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Actions d'accompagnement dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique



Accès à l'emploi en Association Intermédiaire

ALOES

Coordonnées :

ALOES (Association Lozérienne Emploi Solidarité)

1 Boulevard Théophile Roussel – 48 000 MENDE Cedex

Avenue du Lot – 48 500 BANASSAC

36 avenue Jean Monestier - 48 400 FLORAC

Tel Mende : 04 66 65 26 66 / Fax : 04 66 65 38 05

Tel Banassac : 04 66 31 76 68

Tel Florac : 04 66 47 07 92

aloes.esl@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Mende : Tous les jours

Banassac : Lundi et mercredi après-midi et vendredi toute la journée

Marvejols - Saint-Chély d'Apcher - Langogne (Permanences mensuelles)

Florac : lundi et vendredi après-midi et jeudi matin.

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Solène D'ESPINAY – Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une Association Intermédiaire (AI)
- Évaluer l'adaptation et les compétences de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Mise en situation de travail auprès de particuliers, collectivités, associations, entreprises
- Accompagnement socio-professionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion

LE RELAIS 48

Coordonnées :

LE RELAIS 48 – Établissement secondaire de EBS Le Relais Nord Pas-de-Calais –SA SCOP
ZA La Baysse
48 120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE
Tel : 04.66.44.07.25
lerelais48@lerelais.org

Lieu de permanence :

Le Relais 48 – ZA La Baysse – 48 000 Saint Alban sur Limagnole

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

François CHAMBOST – Responsable d'exploitation

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une entreprise d'insertion
- Proposer une action d'accompagnement socio-professionnelle aux salariés en insertion
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Une phase d'accueil et de diagnostic afin de repérer la situation sociale, administrative, professionnelle du bénéficiaire
- Une mise en situation de travail avec un encadrement qualifié et adapté
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre de l'action

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion (E.I)

ALTER

Coordonnées :

Association ALTER

Z.A d'Entraignes

48 100 CHIRAC

Tel : 04 66 32 76 76 / Fax : 04 66 32 76 77

alter48@wanadoo.fr

socialalter48@orange.fr

Lieu de permanence :

Chirac

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Sébastien ROUSSET – Directeur

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une entreprise d'insertion dans le secteur du bâtiment
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Proposition de postes dans le cadre d'une entreprise d'insertion sous forme de contrat de travail à temps plein
- Accompagnement socioprofessionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion

Emploi Solidarité Lozère

Coordonnées :

ETTI (Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion)

1 Boulevard Théophile Roussel
48 000 MENDE Cedex
Avenue du Lot – 48 500 BANASSAC
48 400 FLORAC
Tel : 04 66 65.26.66 / Fax : 04 66.65.38.05
australofrançaise

Lieux de permanence :

Mende : tous les jours
Banassac : Lundi et mercredi après-midi et vendredi toute la journée
Marvejols -Saint-Chély d'Apcher- Florac- Langogne (Permanences Mensuelles)

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Solène D'ESPINAY – Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion
- Évaluer l'adaptation et les compétences de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Mise à l'emploi au sein d'entreprise selon l'évaluation effectuée
- Accompagnement socio-professionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accès à l'emploi en Chantier d'insertion " Entretien de l'espace rural "

ASA-DFCI – Canton du Pont de Montvert

Coordonnées :

ASA-DFCI (Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie)
Mairie
48 240 Saint Frézal de Ventalon
Tel : 06 76 46 59 94 / Fax : 04 66 44 07 64
asa.dfci48@outlook.com

Lieu de permanence :

Le mercredi toute la journée dans les locaux

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Florac

Personnes responsables de l'action :

Camille LECAT– Président
Marie DEBIERE– Secrétaire

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

L'action est organisée sous la forme d'un chantier d'insertion ayant pour support l'entretien de l'espace rural.

- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont proposés aux personnes embauchées en contrat aidé

Des périodes de stage en entreprise pourront être mises en place en fonction des projets des participants.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Chantier d'insertion "Entretien et gestion de forêts et d'espaces naturels"

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Coordonnées :

ONF (Office National des Forêts)

5 avenue de Mirandol

48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 63 13 / Fax : 04 66 49 12 52

ag.lozere@onf.fr

Lieu de permanence :

Mende : tous les jours

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Mende (de février à décembre)

Centre Médico Social de Langogne (de mars à novembre)

Personnes responsables de l'action :

Suzy MADELAINE – Responsable du Service Forêt

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

L'action est organisée sous la forme de 2 chantiers d'insertion ayant pour support l'entretien de l'espace rural, l'un sur le territoire de Mende, l'autre sur celui de Langogne

- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier

- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Des périodes de stage en entreprise pourront être mises en place en fonction des projets des participants.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanentes selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Chantiers d'insertion "Atelier cuisine"

ALTER

Coordonnées :

Association ALTER

17 place Henri Cordesse

48 100 MARVEJOLS

Tel : 04.66.32.32.24

socialalter48@orange

alter48@wanadoo.fr

Lieu de permanence :

Place du marché – 48 200 ST CHELY D'APCHER

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Saint-Chély d'Apcher

Personne responsable de l'action :

Sébastien ROUSSET – Directeur

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Insertion dans l'emploi durable et/ou entrée en formation qualifiante suite au chantier

Mise en œuvre

L'action est organisée sous la forme d'un chantier d'insertion ayant pour support un « atelier cuisine » sur le territoire de St Chély d'Apcher

- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier

- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Des périodes de stage en entreprise pourront être mises en place en fonction des projets des participants.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Chantier d'insertion « Maraîchage Biologique »

JARDIN DE COCAGNE – LOZERE

Coordonnées :

Jardin de Cocagne – Lozère
Lou Palho, Palherets
48 100 Palhers
Tel : 04 66 31 36 47
jardincocagne48@gmail.com

Lieu de permanence :

Hameau de Palherets – 48 100 PALHERS

Zone d'intervention :

Centre Médico – Social de Mende
Centre Médico – Social de Marvejols

Personnes responsables de l'action :

Vincent VARO – Président
Laurence NOUVEAU – Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Chantier d'insertion ayant pour support d'activités la production et la vente de légumes biologiques
- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Actions d'accompagnement à la création à la reprise d'entreprise



Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

AIRDIE

Coordonnées :

AIRDIE (Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Économique)

5, Place Urbain V

48 000 Mende

Tel : 04 66 32 98 54

contact34@airdie.org

lhugon@airdie.org

Lieux d'accueil et de permanence :

Accueil physique et téléphonique sur Mende toute la journée les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Permanences :

- à Florac, tous les mercredis à la MSAP

- à Ste Croix Vallée Française, le premier mardi à la Mairie

- à Langogne, St Chély, Marvejols : 2 fois par trimestre au Centre Médico-social

Intervention à domicile ou sur le lieu de l'entreprise suivant les besoins des porteurs de projet.

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Lucie HUGON – Chargée d'Étude Lozère

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ayant un projet de création d'activité.

Toutes personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi et n'ayant pas accès directement à un crédit bancaire pour la création de son entreprise, pour le volet financement.

Objectifs

- **Expertise conseil** : Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier avec la personne si l'activité envisagée est viable ou non
- **Accompagnement à la création** : Lorsque l'adéquation projet/porteur de projet est validé, l'AIRDIE accompagne la personne dans la création de sa structure : analyse techno-économique, aide à la constitution des dossiers administratifs
- **Suivi post-crédation** : Après création, le suivi est maintenu jusqu'à la sortie du dispositif rSa afin d'accompagner le créateur dans la gestion de son entreprise
- **Financement** : L'AIRDIE peut mobiliser des crédits professionnels ou de garanties lorsque le secteur bancaire traditionnel ne peut pas intervenir directement auprès du porteur de projet

Mise en œuvre

- Accueil individuel sur rendez-vous
- Visite sur le site de l'entreprise si nécessaire

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement de projets artistiques ou d'artisanat d'art

CRIMAGE**

Coordonnées :

CRIMAGE (Centre Régional d'Initiation aux Métiers des Arts Graphiques et de l'Édition)
2, place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tel : 04 66 44 79 81
arthoteque-sud@tele2.fr
crimage48@orange.fr

Lieux de permanence :

Florac : 2, place Paul Comte
Accueil sur les CMS de Marvejols, Mende et Florac

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Serge DE ALBERTIS – Directeur
Corinne EBITTY – Chargée accueil et administration

Public concerné

Bénéficiaires du rSa, demeurant dans le département de la Lozère, titulaires d'un Contrat d'Engagements Réciproques, ayant un projet artistique ou d'artisanat d'art, non-inscrits sur des dispositifs de droit commun.

Objectifs

- Accompagner des bénéficiaires du rSa ayant un projet artistique dans la construction d'un projet professionnel viable.
- Amener ces personnes vers une réorientation partielle ou totale de leur projet professionnel.

Mise en œuvre

Phase d'accueil/diagnostic :

- Accueillir les porteurs de projets
- Évaluer la motivation du porteur de projet artistique ou d'artisanat d'art à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle
- Évaluer la viabilité économique de son projet et l'adéquation « homme/projet »

Phase d'accompagnement et de suivi à la structuration d'activités artistiques et d'artisanat d'art :

- Définir le statut le plus adapté au projet d'activité
- Mettre en place les démarches nécessaires pour assurer la viabilité de l'activité à moyen terme

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement à la création d'entreprise

MINE DE TALENTS

Coordonnées :

SARL SCOP MINE DE TALENTS

PIST OASIS 2 – Bât J – 131 Impasse des Palmiers

30 319 ALES CEDEX

Tel : 04 66 44 79 81

contact@minedetalents.fr

minedetalents48@orange.fr

Lieu de permanence :

2 place Paul Comte – 48 400 FLORAC

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Sylvie CATELAN – Gérante

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et/ou demandeurs d'emploi ayant un projet d'activité économique et désirant le tester en grandeur réelle afin d'en vérifier la viabilité.

Objectifs

- Permettre à des porteurs de projets économiques de tester la viabilité de leur projet, dans le cadre du statut d'entrepreneur salarié
- Durant la phase de test de l'activité économique, le créateur peut préciser son projet, l'évaluer, se former à la gouvernance d'entreprise et s'inscrire dans une dynamique collective. Il définit le statut le plus adapté à ses besoins.

Mise en œuvre

- Accueil des porteurs de projets
- Évaluation de la pertinence des projets et de la capacité à créer et à entreprendre
- Accompagnement dans la réalisation des objectifs

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement agricole

Fédération des CMSA du Languedoc

Coordonnées :

CMSA (Fédération des Caisses de Mutualité Sociale Agricole)

10, Cité des Carmes

48 007 MENDE Cedex

Tel : 04 66 49 79 20 / Fax : 04 66 49 79 59

Lieux de permanence :

Les travailleurs sociaux de la MSA assurent un accueil à Saint Chély d'Apcher, Marvejols, Langogne, Florac et Mende

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Patricia SAVOIE – Responsable des assistantes sociales MSA

Public concerné

Bénéficiaires du rSa, exploitants agricoles confrontés notamment aux problématiques suivantes :

- non-respect des normes de production, risques sanitaires élevés, difficultés à gérer les démarches administratives liées à leur exploitation
- problèmes de santé ayant des répercussions sur l'organisation du travail
- recherche d'activité complémentaire
- cessation d'activité

Objectifs

Amélioration de la situation socio-économique de l'exploitant agricole.

Mise en œuvre

- Réalisation d'un diagnostic socio-économique de l'exploitation
- Accompagnement individuel de l'exploitant autour des thématiques suivants :
 - Problèmes sanitaires
 - Difficulté à gérer ces demandes administratives
 - Problèmes de santé
 - Cessation d'activité ou recherche d'activité complémentaire
- Accompagnement collectif de type immobilisation, pré-formation....

Durée de l'action

1 an renouvelable

Action d'accompagnement et de sensibilisation à la santé



Permanence et espaces de parole en addictologie

ANPAA 48

Coordonnées :

ANPAA 48 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)

12 rue du faubourg la Vabre

48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 20 50 / Fax : 04 66 65 91 61

anpaa48@anpaa.asso.fr

Lieux de permanence :

Marvejols : permanence sociale tous les mardis après midi sur rendez vous à la maison des services publics

- Référente : Catherine SUDRE, travailleur social

Langogne : permanence tous les lundis après midi sur rendez vous à l'hôpital local

- Référent : Florian ARNAL, travailleur social

Florac : permanence tous les jeudis après midi sur rendez vous et un jeudi par mois la journée complète à la maison communale de Jeanne

- Référent : Florian ARNAL, travailleur social

St Chély : permanence tous les jeudis après midi sur rendez vous et groupe de parole de 17h à 18h co-animé par Catherine SUDRE et le psychologue à la mairie

- Référente : Catherine SUDRE, travailleur social

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Virginie RANC – Directrice Départementale

Florian ARNAL pour les secteurs de Florac et Langogne

Catherine SUDRE pour les secteurs de St Chély et Marvejols

Public concerné

Les professionnels du secteur social.

Les personnes en difficulté souffrant de dépendance (alcool, drogues, tabac).

Objectifs

- Permettre à l'ensemble de la population lozérienne et notamment aux personnes les plus démunies, d'accéder aux soins et de bénéficier d'un accueil, à proximité de leur domicile, pour engager une démarche de soins
- Développer un accueil sur l'ensemble du département
- Développer des partenariats locaux et contribuer à une meilleure prise en charge des personnes dépendantes, par le soutien et le conseil aux équipes de travailleurs sociaux du département

Mise en œuvre

- Accompagnement individuel et groupes de parole
- Soutien aux professionnels

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Actions d'accompagnement à la mobilité



Faciliter l'accès au permis de conduire

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale**

Coordonnées :

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

5 place Urbain V – 48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 60 73

accueil@mdecs48.fr

sarnal@mdecs48.fr

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Frédéric DUMORTIER : Directeur

Sabrina ARNAL : Chargée de mission

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle ayant obligation d'insertion, demandeurs d'emploi, jeunes sortis du système scolaire, toutes personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, toutes personnes en situation de précarité orientées dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle validé par la mission insertion.

Objectifs

- Identifier les freins réels rencontrés par les personnes dans l'accès au code puis au permis et éventuellement les amener vers une réorientation de leur projet si l'acquisition du permis s'avère inadaptée au regard de la situation de la personne.
- Permettre à partir de ce diagnostic de proposer un accompagnement ou une orientation qui vise à lever les freins multiples qui peuvent les pénaliser pour l'obtention du code puis du permis.

Mise en œuvre

Réaliser un diagnostic relatif aux réels freins rencontrés par la personne pour obtenir le code voire accéder au permis.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Atelier autonomie mobilité

Association VOISINE**

Coordonnées :

Association VOISINE

3, Boulevard Henri Bourrillon
48 000 MENDE Cedex
Tel : 04 66 31 96 26
contact@voisine48.fr

Lieux de permanence :

Lieux

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Sarah BUET – Chargée de mission
Rémy CASSABEL – animateur

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle ayant obligation d'insertion, demandeurs d'emploi, jeunes sortis du système scolaire, personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, personnes en situation de précarité orientées dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnel dont le projet est freiné par l'absence de mobilité.

Objectifs

- Mettre en avant les leviers et lever les freins liés à la mobilité.
- **Développer l'autonomie des personnes en les dotant de compétences en termes de mobilité**
- Permettre aux personnes accompagnées d'identifier la mobilité comme un atout supplémentaire dans leur insertion socio-professionnelle en réalisant leurs rayons de mobilité.

Mise en œuvre

- Un diagnostic mobilité permettant de faire un état des lieux des atouts et des freins de la personne.
- Un atelier permettant de développer les compétences mises en œuvre pour organiser sa mobilité.
- Une mise en pratique des acquisitions lors d'un déplacement réel.

Durée de l'action

Atelier d'une semaine pour 6 à 12 personnes

Accompagnement à la mobilité durable

ALOES**

Coordonnées :

ALOES (Association Lozérienne Emploi Solidarité)

1, Boulevard Théophile Roussel
48 000 MENDE
Tel : 04 66 65 26 66 / Fax : 04 66 65 38 05
aloes.esl@wanadoo.fr

QUOI DE 9

2, place Paul Comte
48 400 FLORAC
04 66 45 17 17
quoi.de.9@wanadoo.fr

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Camille DEVRESSE – Responsable mobilité à ALOES
Mélanie FROIDEVAUX – Responsable mobilité à QUOI DE 9

Public concerné

Bénéficiaires du rSa socle ayant obligation d'insertion, demeurant dans le Département de la Lozère, demandeurs d'emplois, jeunes sortis du système scolaire, travailleurs handicapés, toutes personnes en situation de précarité, travailleurs pauvres rencontrant des difficultés dans leurs déplacements du fait de l'absence de moyens financiers, de moyens de locomotion ou rencontrant des freins psychologiques ou cognitifs qui limitent leurs déplacements.

Objectifs

- Lever les freins à la mobilité pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi ou la formation
- Proposer une réponse rapide aux besoins de mobilité de personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle ou socio-professionnelle
- Mettre en place une action d'accompagnement spécifique permettant de définir une solution de mobilité durable et adaptée aux personnes orientées.

Mise en œuvre

- Proposer aux personnes orientées un diagnostic des problèmes de mobilité rencontrés.
- Rechercher une solution d'urgence puis définir une réponse plus pérenne au travers d'un accompagnement de la personne dans son processus de mobilité

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Section mécanique auto

Lycée technique Émile Peytavin

Coordonnées :

Section Mécanique Auto

Lycée Technique Emile Peytavin

Avenue du 11 novembre – 48 001 MENDE Cedex

Tel : 04 66 49 43 57 / Fax : 04 66 49 39 69

jacques.lauret@ac-montpellier.fr

Lieu de permanence :

Lycée Émile Peytavin

Zone d'intervention :

Centre médico-social de Mende/Marvejols

Personne responsable de l'action :

Jacques LAURET – Responsable de la section mécanique auto

Public concerné

L'action s'adresse à des personnes ayant besoin de réparer leur véhicule, nécessaire à leur projet d'insertion.

Sont éligibles à cette action :

- les bénéficiaires du rSa socle
- les bénéficiaires de la prime d'activité ayant disposé du rSa socle au cours des six derniers mois
- les jeunes accompagnés par la Mission Locale Lozère

Objectifs

Cette action a pour objet :

- d'expertiser les véhicules automobiles avant d'envisager des réparations
- de proposer les réparations de ces véhicules par les étudiants du lycée technique lorsque cela est possible

Mise en œuvre

- Les demandes d'expertises ou de réparations sont instruites par les référents rSa ou les conseillers de la Mission Locale. Un dossier «formulaire unique de demande d'aide financière » doit être rempli ainsi qu'une fiche d'orientation «Atelier mécanique auto». (cf.annexe)

- La mission insertion est chargée de valider la démarche puis d'informer le bénéficiaire et la section mécanique auto, de sa décision.

- L'expertise du véhicule et sa réparation sont réalisées par des étudiants du lycée technique Peytavin sous le contrôle de leur professeur. Le lycée technique ne propose pas de véhicule de courtoisie et ne se déplace pas pour récupérer les véhicules.

- Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI) du Conseil Départemental ou du FAJED accordés aux bénéficiaires du rSa, et/ou jeunes de moins de 26 ans. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des pièces pour réparer leur véhicule.

Durée de l'action

Cette prestation n'est réalisable que sur l'année scolaire, hors des périodes de vacances scolaires et d'examen.

Le référent du bénéficiaire devra vérifier par téléphone auprès de la Section Mécanique Auto (04 66 49 43 57) si cette dernière peut recevoir ou non les véhicules au moment de la demande.

Atelier mécanique auto/moto

Ensemble scolaire Saint Pierre – Saint Paul

Coordonnées :

L'ensemble Scolaire Saint Pierre – Saint Paul

1 rue du collège - 48 300 Langogne

Tel : 04 66 69 23 40

secretariat@esl.fr

Lieu de permanence :

L'ensemble Scolaire Saint Pierre – Saint Paul

Zone d'intervention :

Centre médico-social de Langogne

Personne responsable de l'action :

Jean-Marie BONHOMME – Directeur de l'établissement scolaire

Public concerné

L'action s'adresse à des personnes ayant besoin de réparer leur véhicule, (voiture/moto) nécessaire à leur projet d'insertion.

Sont éligibles à cette action :

- les bénéficiaires du rSa socle
- les bénéficiaires du rSa activité ayant disposé du rSa socle au cours des six derniers mois
- les jeunes accompagnés par la Mission Locale Lozère

Objectifs

Cette action a pour objet :

- d'expertiser des véhicules automobiles et les motos avant d'envisager des réparations,
- de proposer les réparations de ces véhicules par les étudiants du lycée technique lorsque cela est possible.

Mise en œuvre

- Les demandes d'expertises ou de réparations sont instruites par les référents rSa ou les conseillers de la Mission Locale. Un dossier «formulaire unique de demande d'aide financière » doit être rempli ainsi qu'une fiche d'orientation " Atelier mécanique auto". (cf. *annexe*)

- La mission insertion est chargée de valider la démarche puis d'informer le bénéficiaire et la Section Mécanique Auto, de sa décision.

- L'expertise du véhicule et sa réparation sont réalisées par des étudiants de l'Ensemble scolaire Saint Pierre - Saint Paul sous le contrôle de leur professeur. Le lycée technique ne propose pas de véhicule de courtoisie et ne se déplace pas pour récupérer les véhicules.

- Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI) du Conseil Départemental ou du FAJED accordés aux bénéficiaires du rSa, et/ou jeunes de moins de 26 ans. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des pièces pour réparer leur véhicule.

Durée de l'action

Cette prestation n'est réalisable que sur l'année scolaire, hors des périodes de vacances scolaires et d'examen.

Le référent du bénéficiaire devra vérifier par téléphone auprès de la Section Mécanique Auto (04.66.69.23.40) si cette dernière peut recevoir ou non les véhicules au moment de la demande.

Les aides financières



Aides financières individuelles – AFI

Cette aide est financée par le Département de la Lozère, au titre du Programme Départemental d'Insertion, afin de favoriser la mise œuvre de toute ou partie des actions prévues dans les Contrats d'Engagements Réciproques des bénéficiaires du rSa.

Public concerné

Elle est attribuée aux bénéficiaires du rSa « socle » ou disposant d'un Contrat Unique d'Insertion en fonction de leurs besoins tels qu'appréciés par le référent chargé de leur accompagnement.

Objectifs

L'AFI a pour objet d'apporter un financement au bénéficiaire dans le cas où celui-ci n'est pas en mesure d'auto-financer son projet et qu'il n'existe aucun dispositif financier prévu dans le cadre du droit commun : bourses nationales, formations région, aides à la création d'activité, aides à la reprise d'activité des femmes...

Les aides financières interviennent pour soutenir des actions relatives à :

- l'accès aux soins

- la formation professionnelle et l'insertion professionnelle

- la mobilité : permis de conduire, acquisition d'un véhicule auprès d'un distributeur professionnel,

- la garde d'enfant(s)....

Les aides financières individualisées ne peuvent pas être attribuées pour tout ou partie du règlement de charges relevant de la vie quotidienne, à l'exclusion de l'assurance du véhicule lorsque celui-ci concourt au projet d'insertion professionnelle. De même, pour le permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule ou le règlement de frais de réparation, l'aide est attribuée dans le cadre d'un projet de formation ou d'emploi. Par ailleurs, l'aide au permis de conduire intervient seulement après l'obtention du code de la route.

Mise en œuvre

- Les dossiers AFI sont instruits par le référent du bénéficiaire du rSa et font l'objet d'une décision de la commission des aides financières du Service du Lien Social du Conseil départemental pour les personnes disposant d'un Contrat d'engagements Réciproques.

La demande est appréciée au regard de l'évaluation (ressources, charges, situation familiale) de la situation de la personne réalisée par le référent ainsi que tous les éléments permettant de justifier la demande d'aide : devis, évaluation kilométrique des déplacements, programme de la formation demandée, refus de financement d'autres institutions...

- Le paiement de l'aide, réalisé par la mission insertion du Conseil départemental, peut se faire directement auprès d'un prestataire ou du bénéficiaire sur production de justificatifs.

Conditions d'attribution

L'AFI est subsidiaire aux aides de droits communs accordées par Pôle Emploi, la Région, la Caisse Commune de Sécurité Sociale, la MSA.

III . Les dispositifs d'accueil, d'orientation et de formation



Accueil, Information, Orientation

Maison des Services au public

Coordonnées :

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère

MDECS – 5, place urbain V – 48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 60 73 /Port : 06 38 81 54 92 Fax : 04 66 65 60 71

Personne responsable de l'action : Frédéric DUMORTIER – Directeur départemental

Commune de Marvejols

6 rue Victor Cordesse

48 100 Marvejols

Tél : 04 66 44 03 78

misp@ville-marvejols.fr

Adresse IP fixe : 80.13.40.63

Communauté de communes des Hautes Terres

48 310 Fournels

Tél : 04 66 45 31 40

a.r.c.a.f@wanadoo.fr

Adresse IP fixe : 80.13.41.27

Commune de St Chely

Rue de l'ancien Hôpital

48200 St Chély d'Apcher

Tél : 04 66 32 71 41

mdescs@stchelydapcher.fr

IP FIXE : 80.13.59.85

Communauté de commune du Causse du Massegros

Le village

48 500 Le Massegros

Tél : 04 66 31 09 55

mdemassegros@orange.fr

IP fixe : 217.128.49.172

Communauté de commune Haut Allier

Place de la république 48 300 Langogne

Tél : 04 66 46 80 75

maisonemploi.langogne@orange.fr

IP FIXE : 80.13.214.152

Communauté de communes de Villefort

Rue de l'église. 48 800 Villefort

misp@villefort-cevennes.com

Adresse IP fixe : 80.13.41.245

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

48 220 Le Pont de Montvert

tel: 04 66 32 93 30

mamartinez@cyber-base.org

dcamille@cyber-base.org

Adresse IP fixe : 80.13.42.25

Communauté de communes du pays de Florac et du Haut Tarn

Place Paul Comte

48 400 Florac

Tél/fax : 04 66 47 48 82

mde-florac@orange.fr

Adresse IP fixe : 80.13.42.112

Communauté de communes de la Vallée de la Jonte

11 champs de mars

48 150 Meyrueis

Tél : 04 66 31 25 92

valleedelajonte@mdecs48.fr

Public concerné

Tout public

Objectifs

- Apporter aux usagers des réponses de proximité en lien avec les services publics de l'emploi et de la cohésion sociale
- Réaliser des passerelles entre acteurs économiques et administrations compétentes

Mise en œuvre

- Accueil et orientation
- Mise en relation des usagers avec les administrations compétentes grâce à des outils multimédias (internet et visioconférence)
- Accueil de permanences d'organismes départementaux et régionaux.

Durée de l'action

Entrée permanente

Accueil, Information, Orientation et Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation

Mission Locale Lozère

Coordonnées :

Mission Locale Lozère

1, rue du Faubourg Montbel

48 000 MENDE

Tel : 04 66 65 15 59/ Fax : 04 66 66 60 71

accueil@mli48.com

Lieux de permanence :

Mende (siège) : Lundi au vendredi 8h -12h et 13h30 -17h30 (journée continue le mercredi)

Marvejols : Les jeudis de 9h à 12h – Maison des jeunes

St Chély : Les vendredis de 9h à 12h – Centre Socio-culturel

Langogne : Les mercredis de 9h à 12h – Mairie

Florac : Les mardis de 9h à 12h – Maison de Jeanne

Aumont : Les 2èmes jeudis de 13h30 à 15h – Mairie

La Canourgue : les 1^{ers} jeudis de 13h30 à 15h – Mairie

Grandrieu : Les 3èmes mercredis de 13h30 à 15h – Mairie

Pont de Montvert : Les 4èmes mardis de 13h30 à 15h – Mairie

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Frédéric DUMORTIER, Directeur

Yaël SAVAJOLS, Directrice adjointe

Public concerné

Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus

Objectifs

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Mise en œuvre

- Accompagnement contractualisé en fonction des besoins du jeune
- Espace Jeunes : recueil des offres emploi, mise en relation, suivi des offres
- Espace multimédias : consultation offres emploi, formations, informations diverses
- Point Information Jeunesse
- Prescriptions de formations
- Ateliers thématiques : TRE, petits déjeuners emploi..
- Aides financières pour soutenir les parcours d'insertion ..
- PAEJ (Point Actuel et Écoute Jeunes).

Durée de l'action

Entrée permanente

Se Former

La Région Languedoc Roussillon

Coordonnées :

Hôtel de région

201 avenue de la Pompignane

34 064 Montpellier cedex 02

Tel : 04 67 22 80 00

N°vert dédié à la formation professionnelle : 0 800 00 70 70

Maison de la région à Mende : 04 66 42 85 09

www.laregion-seformer.fr

Public concerné

La région met en œuvre une offre régionale de formation afin de permettre à un public varié de s'insérer durablement sur le marché du travail et d'évoluer professionnellement.

Objectifs

Selon, les besoins et la situation de la personne, elle peut accéder à des programmes divers :

1/- Le Programme pré-qualifiant

Ce Programme propose des formations à destination des publics demandeurs d'emploi pour :

- Définir ou valider un projet professionnel – CAP Avenir
- Acquérir les premiers gestes professionnels pour poursuivre en qualifiant ou en emploi : CAP Métiers.
- Acquérir une aisance dans les savoirs fondamentaux (écrit et oral) pour poursuivre en formation ou en emploi : CAP COMPETENCES CLES.

Dans ce programme, sont également proposées les écoles de l'apprentissage.

2/- Le Programme Qualifiant

Le Programme Régional Qualifiant propose des formations permettant d'acquérir des compétences reconnues par l'accès à une certification professionnelle ou un perfectionnement en vue d'obtenir un emploi stable. Il englobe :

- L'enseignement supérieur : Formations assurées par des centres de formation continue des Universités. Accès à des diplômes nationaux ou à des diplômes d'Université. La Région participe également au financement du diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) permettant d'accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur.
- Le Programme Expérimental Recherche et Innovation : E.R.I : Le programme expérimental recherche et innovation propose des formations « à vocation expérimentale », présentant une pédagogie innovante permettant de réaliser un projet professionnel abouti dans des secteurs porteurs d'avenir.

3/- Les formations sanitaires et sociales

4/- Les autres dispositifs :

- Les aides individuelles à la formation*
- L'apprentissage : formation en alternance au Centre de Formation des Apprentis ou section d'apprentissage.
- Les Points Infos Conseils VAE : pour aider au repérage des certifications
- Le programme de Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs qui permet d'obtenir des aides versées directement aux OPCA
- Le Programme d'Appui à la création et à la transmission d'Entreprise qui permet un cofinancement des structures d'accompagnement, de formations collectives et d'accompagnements individuels

Mise en œuvre

La Région a organisé un réseau de structures prescripteurs spécialisées dans les domaines de l'information et de l'orientation des usagers afin de les aider à élaborer un projet professionnel et si celui-ci passe par une formation, par la recherche d'une formation. En Lozère, les prescripteurs des actions de formation sont, selon les publics, le Pôle emploi, la Mission Locale Lozère, Cap Emploi, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) et le Conseil Départemental. Les prescriptions de formation se font grâce aux documents annexes.

IV. Les outils de liaison mis en œuvre dans le cadre du PDI



Les fiches d'orientation

1. La fiche d'orientation « accompagnement » (cf. document ci-après)

Elle est transmise par la Mission Insertion à l'opérateur pour le mandater comme accompagnateur d'un bénéficiaire du rSa dans le cadre de son contrat d'engagements réciproques.

Elle indique les coordonnées de la personne, la période du contrat d'engagements réciproques et le motif de l'orientation.

À réception de ce document, l'opérateur doit inviter la personne à contacter sa structure afin de mettre en œuvre l'accompagnement prévu dans le cadre du contrat **d'engagements réciproques**.

En cas de non présentation du bénéficiaire, après deux convocations écrites, l'opérateur doit avertir par retour de cette fiche la Mission Insertion et le référent de la personne afin de mettre en place les mesures adéquates : examen de la situation en équipe pluridisciplinaire, redéfinition du contrat d'engagements réciproques si nécessaire.

2. La fiche bilan « accompagnement » (cf. document ci-après)

Un mois avant l'échéance du contrat d'engagements réciproques ou à l'issue de la démarche d'accompagnement, si elle intervient avant la fin du contrat **d'engagements réciproques**, l'opérateur doit réaliser un bilan de l'accompagnement. Ce bilan doit être rédigé en concertation avec le bénéficiaire et la fiche doit être signée par la personne.

Ce document est ensuite transmis en double exemplaire au référent du contrat **d'engagements réciproques**, il permet de renouveler le contrat et de proposer une nouvelle étape dans le parcours de la personne à partir d'éléments objectivés.

Si la situation de la personne nécessite un nouvel accompagnement par la structure, une nouvelle fiche de liaison sera transmise après validation du renouvellement du contrat.

3. Les fiches d'orientation vers les ateliers mécaniques autos (cf. document ci-après)

Ces fiches d'orientation sont à compléter par le demandeur et le référent. Elles doivent être adressées à la Mission insertion avec la demande d'aide financière.

4. La fiche d'orientation vers un chantier d'insertion (cf. document ci-après)

Elle est complétée avec le demandeur par :

les prescripteurs : Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental

les orienteurs : Associations d'insertion

Les orienteurs donnent au candidat la fiche complétée en partie.

Le candidat doit rencontrer un prescripteur pour finir de remplir ce document. Enfin, les prescripteurs transmettent cette fiche au chantier concerné ou à la Mission Insertion par les référents rSa pour proposer le candidat et expliquer le sens de l'orientation vers un chantier d'insertion.

Les situations sont évoquées lors de rencontres de prescripteurs en amont du recrutement.

La fiche d'orientation est valable 6 mois.

Une fois que la situation est vue lors d'un recrutement, la fiche devient caduque. Le référent devra à nouveau la compléter si besoin.

5. La fiche d'orientation mobilité (cf. document ci-après)

Permet d'orienter une personne vers l'action mobilité portée par ALOES, MDECS, Voisine. À transmettre à la Mission Insertion.

6. La fiche Prescription d'une formation Région (cf. document ci-après)

Permet d'orienter un bénéficiaire du rSa vers une formation : cette fiche est à transmettre à la Mission Insertion.

**FICHE D'ORIENTATION D'ACCOMPAGNEMENT
NOM DE LA STRUCTURE**

NOM Prénom :	Date :
Date de naissance :	
Composition familiale :	
N° allocataire rSa :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
CER : Du	au
Référent :	
Organisme :	
Téléphone :	
Objectifs de l'orientation :	
Commentaires éventuels :	
EN CAS DE NON PRÉSENTATION DU BÉNÉFICIAIRE :	
Cette fiche permet à la Mission insertion du Conseil départemental de la Lozère de vous orienter une personne dans le cadre de sa démarche d'insertion. Si après deux invitations, la personne orientée n'a pas rencontré votre structure, vous devez nous en informer en nous renvoyant ce document et en transmettant une copie à son référent.	
Dates de convocations :	
Motif de la non-présentation, s'il est connu :	

Fiche Bilan d'Accompagnement
NOM DE LA STRUCTURE

NOM - Prénom du bénéficiaire :	
N° allocataire rSa :	Date d'ouverture des droits :
NOM - Prénom du bénéficiaire (si différent) :	
Adresse :	
Téléphone*:	
Contrat d'Engagements Réciproques :	Référent du parcours :
Objectifs de l'orientation :	
Période d'accompagnement :	
Objectifs définis au démarrage de l'accompagnement :	
Situation à l'issue du contrat ou en fin d'accompagnement / Difficultés rencontrées / Perspectives	
Observations éventuelles de l'accompagnateur :	
Observations éventuelles du bénéficiaire :	

Date :

Signature de l'accompagnateur :

Signature du bénéficiaire :

FICHE D'ORIENTATION Section mécanique auto

Lycée E. Peytavin Avenue du 11 novembre - 48 000 MENDE

Contact : M. Jacques LAURET - Tél : 04.66.49.43.57 - Mail : jacques.lauret@ac-montpellier.fr

NOM - Prénom du bénéficiaire :

NOM - Prénom de l'allocataire (si différent) :

Adresse :

Téléphone :

Référent/ instructeur de la demande :

Adresse :

Téléphone :

Objectifs de l'orientation (expertise ou réparation) à détailler :

Modèle de véhicule : Numéro d'immatriculation :

Montant maximum des réparations que l'utilisateur peut s'engager à auto-financer :

Engagement du bénéficiaire : Je soussigné(e) _____ m'engage à prendre rendez-vous avec la section mécanique auto sous un délai d'un mois (hors vacances scolaires) ou de faire état à mon référent, de mon souhait d'abandonner cette démarche. Après ce délai, j'ai bien noté que cette orientation n'est plus valable.

Signature du bénéficiaire

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Validation de l'orientation

Date : / /

Rejet de l'orientation

Signature

SYNTHESE DE L'INTERVENTION

(à transmettre à la mission insertion – insertion@lozere.fr)

☎/📠 : 04.66.49.42.03 / 04.66.49.33.37

La personne s'est NON

OUI

présentée :

Date :

Démarches réalisées :

Expertise

Réparations

Synthèse de l'expertise ou des travaux réalisés :

Montant total (TTC) des travaux :

dont pièces

dont main d'œuvre :

Date de remise du véhicule
au bénéficiaire :

Durée d'immobilisation du véhicule :

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Accord pour une prise en charge du CG de

€ pour les pièces et

€ pour la plate-forme

avec participation de l'allocataire auprès du fournisseur de

€

Rejet

Date : / /

Signature

NB : Avant toute intervention sur un véhicule, l'atelier mécanique demandera par écrit à son propriétaire de valider les réparations à effectuer, le devis global des travaux et le montant de sa participation financière. De plus, pour une intervention d'un coût supérieur à 100 € ou si l'achat de pièces est nécessaire, la section mécanique auto sollicitera, par mail ou par fax, la mission insertion du Conseil départemental pour validation du devis (travaux et pièces).

- 1 - Cette fiche doit être transmise en un exemplaire avec le document « formulaire unique » à la mission insertion du Conseil Départemental qui se chargera, après validation de la demande, de le renvoyer au bénéficiaire et à la Plate forme technologique.
- 2 - Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI), accordées aux bénéficiaires du RSA ou du FAJED. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.

LISTE DE FOURNITURES*

Suite à l'expertise du véhicule (modèle et référence du véhicule) :

Pour permettre à la section mécanique auto d'assurer la réparation du véhicule de

Mme/Mr _____

les pièces suivantes seront nécessaires :

Fait à Mende, le

(Nom Prénom, signature et cachet du lycée sont obligatoires)

*Ce document permet aux bénéficiaires de l'action « SECTION MECANIQUE AUTO » de se rendre chez un vendeur de pièces auto de Mende afin de se voir établir un devis qui sera ensuite transmis à la mission insertion du Conseil Départemental de la Lozère (insertion@lozere.fr / 04.66.49.33.37) afin d'évaluer la possibilité d'une aide à la prise en charge de ses pièces.

Aucune prise en charge ne pourra être versée sans accord écrit préalable de la mission insertion au demandeur et au fournisseur.

FICHE D'ORIENTATION
Pôle mécanique auto - moto

1 rue du collège – 48300 Langogne
Contact : - Tél : 04 66 69 23 40 - Mail : secretariat@escl.fr

NOM - Prénom du bénéficiaire :

Date :

NOM - Prénom de l'allocataire (si différent) :

Adresse :

Téléphone :

Référent/ instructeur de la demande :

Adresse :

Téléphone :

Objectifs de l'orientation (expertise ou réparation) à détailler :

Modèle de véhicule :

Numéro d'immatriculation :

Montant maximum des réparations que l'usager peut s'engager à auto-financer :

Engagement du bénéficiaire : Je soussigné(e) m'engage à prendre rendez-vous avec le Pôle mécanique du Lycée Saint Pierre-Saint Paul sous un délai d'un mois (hors vacances scolaires) ou de faire état à mon référent, de mon souhait d'abandonner cette démarche. Après ce délai, j'ai bien noté que cette orientation n'est plus valable.

Signature du bénéficiaire

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Validation de l'orientation

Date : / /

Rejet de l'orientation
Signature

SYNTHESE DE L'INTERVENTION

(à transmettre à la mission insertion – insertion@lozere.fr)

☎/📠 : 04.66.49.42.03 / 04.66.49.33.37

La personne s'est NON

OUI

présentée :

Date :

Démarches réalisées :

Expertise

Réparations

Synthèse de l'expertise ou des travaux réalisés :

Montant total (TTC) des travaux :

dont pièces

dont main d'œuvre :

Date de remise du véhicule
au bénéficiaire :

Durée d'immobilisation du véhicule :

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Accord pour une prise en charge du CD de

€ pour les pièces et

€ pour la plate-forme

avec participation de l'allocataire auprès du fournisseur de

€

Rejet

Date : / /

Signature

NB : Avant toute intervention sur un véhicule, l'atelier mécanique demandera par écrit à son propriétaire de valider les réparations à effectuer, le devis global des travaux et le montant de sa participation financière. De plus, pour une intervention d'un coût supérieur à 100 € ou si l'achat de pièces est nécessaire, la section mécanique auto sollicitera par mail ou par fax, la mission insertion du Conseil départemental pour validation du devis (travaux et pièces).

1- Cette fiche doit être transmise en un exemplaire avec le document « formulaire unique » à la mission insertion du conseil départemental qui se chargera, après validation de la demande, de le renvoyer au bénéficiaire et au lycée Saint Pierre -Saint Paul

2 - Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI) ou du FAJED accordés aux bénéficiaires du rSa. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.

INFORMATION PREALABLE

Pour le processus d'entrée dans le dispositif IAE, se référer au diagramme en dernière page.

Note : L'orientation n'est pas obligatoire pour l'accueil d'un salarié par une SIAE.

IDENTITE DU CANDIDAT

Mme / M. Nom/ Nom de jeune fille : / Prénom :

Né(e) le : / / A : Pays :

Nationalité : Française R ressortissant de l'UE Autre préciser le pays :

Adresse :

Commune :

Téléphone fixe : / / / / Portable (facultatif) : / / / /

E-mail (facultatif):

Inscrit à Pôle Emploi oui non N° inscription : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Si oui : moins de 6 mois de 6 à 11 mois de 12 à 23 mois 24 mois et plus

Salarié : oui non

Si oui cocher le type d'employeur : EI ETTI AI ACI ESAT entreprise adaptée autre

NIR | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | RSA oui non

Renseigner les rubriques suivantes en fonction de votre qualité : **Orienteur/ Prescripteur.**

1. ORIENTATION

Est qualifié d'orienteur : Tout représentant d'un organisme non prescripteur, accueillant du public.

Son rôle : Mettre en relation les personnes susceptibles de relever de l'IAE avec une SIAE ou demander à un prescripteur habilité la réalisation du diagnostic socioprofessionnel préalable à toute embauche par une SIAE.

Les critères d'orientation : La décision d'orientation d'un candidat vers une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique doit se faire sur la base de «difficultés sociales et professionnelles particulières» (art. L.5132.1 du code du travail). Ces difficultés ne permettent pas au candidat d'exercer immédiatement une activité (ou de s'y maintenir) dans les conditions ordinaires du marché du travail sur le territoire.

A remplir par l'orienteur

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure: Téléphone : / / / /

E-mail : Adresse :

.....

Date de l'orientation : / / Tampon de la structure :

Signature de l'orienteur

MOTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORIENTATION VERS LA SIAE :

(Axes de travail, logique de parcours insertion, attentes, etc.)

2. PRESCRIPTION

Est qualifié de prescripteur : tout professionnel préalablement informé sur le dispositif IAE :

Les conseillers de Pôle emploi
Les conseillers Mission Locale ou Cap emploi
Les intervenants sociaux désignés prescripteurs habilités par le Préfet.

Son rôle : Réaliser un diagnostic socioprofessionnel lors d'un entretien. Cette prescription est un préalable à la délivrance de l'agrément par un conseiller de Pôle emploi ;

Les critères d'orientation : Le diagnostic socioprofessionnel doit porter sur le repérage des difficultés rencontrées par la personne constituant des freins à :

- l'accès au marché du travail dans les conditions ordinaires
- le maintien dans l'emploi dans les conditions ordinaires du marché du travail

Le diagnostic que vous réalisez a **une validité de 6 mois**.

A remplir par le PRESCRIPTEUR

Nom : **BEAL** Prénom : ...**CELINE**.....

Qualité : **Responsable Mission Insertion**.....

Nom de la structure: **Conseil départemental de la Lozère**.....Téléphone...04./66./49./ 42./03

E-mail : **insertion@lozere.fr**.....

Adresse : ..Hôtel du département

Rue de la rovere

48 000 MENDE.....

Date de la validation :/...../.....

Tampon de la structure :

MOTIVATION DE LA PRESCRIPTION

Le diagnostic est établi selon l'appréciation d'un ou plusieurs critères suivants :

➔ Situation professionnelle:

- Le niveau de formation ou de qualification au regard du projet professionnel et du marché du travail
- Les connaissances et les compétences maîtrisées ou manquantes, leur validité ou leur obsolescence au regard des métiers disponibles sur le territoire
- La situation du marché du travail local
- La nature et les caractéristiques de l'emploi recherché, la zone géographique et le salaire attendu.

➔ Situation sociale :

- L'âge
- L'état de santé
- La précarité de la situation matérielle
- Les conditions ou l'absence de logement
- La mobilité, l'isolement
- La situation personnelle et familiale.

sans emploi depuis : moins de 6 mois moins de 12 mois 12 à 24 mois plus de 24 mois

Niveau de formation : infra VI: scolarité (quasi) inexistante VI : scolarité obligatoire

V bis : niveau CAP, BEP V : BEP, CAP obtenu IV : Bac III : DEUG, BTS, DUT

I et II : Licence et plus non connu **Intitulé de la**

formation :

Niveau de qualification : manœuvre ouvrier spécialisé ouvrier qualifié (P1, P2)

ouvrier qualifié P3, P4, OHQ) employé non qualifié employé qualifié technicien ou dessinateur

agent de maîtrise cadre non connu **Moyen de transport :** oui non

Le candidat est-il bénéficiaire :

➤ Du **RSA** financé par le département oui non si oui : majoré oui non

➤ De l'**ASS** oui non

➤ De l'**AAH** oui non D'une **RQTH** oui non

➤ De l'**ATA** oui non D'un contrat **CIVIS** oui non

Si le candidat est bénéficiaire d'une de ces aides depuis quand la perçoit-il ?

moins de 6 mois de 6 à 11 mois de 12 à 23 mois 24 mois et plus

Si le candidat est bénéficiaire du **RSA** ou d'un contrat **CIVIS** alors :

Référent : **Téléphone :**/...../...../..... **E-mail :**@.....

MOTIFS ET OBJECTIFS DE LA PRESCRIPTION :

.....
.....
.....
.....

ELIGIBILITE DU CANDIDAT AU DISPOSITIF DE L'IAE

OUI : l'IAE est une réponse appropriée pouvant faciliter l'insertion professionnelle de la personne : le candidat est éligible au dispositif IAE.

Nom de la ou des SIAE(S) préconisée(s):.....

NON : l'IAE n'est pas l'orientation adaptée pour la personne : l'information doit être transmise à l'orienteur par le prescripteur.

Motif de non éligibilité/ Proposition d'une solution alternative :

.....
.....
.....

Fait à : **le** / /

Signature du bénéficiaire

Signature du prescripteur

Fiche D'orientation Marche Public

Cette fiche doit être envoyée à la mission insertion par mail (insertion@lozere.fr)

Accompagnement à la mobilité durable (ALOES – Lot 1)

Faciliter l'accès au permis de conduire (MDECS – Lot 2) Atelier autonomie mobilité (Voisine – Lot 3)

Date d'orientation :				
Nom - Prénom du participant :				
Adresse :				
.....				
.....				
Téléphone :				
Mail :				
Demandeur d'emploi :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	si oui, DELD (+ 1an) oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Bénéficiaire RSA :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
TH :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
Jeune de moins de 26 ans :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
Autres :				
Prescripteur :				
Mission Locale <input type="checkbox"/> Pole emploi <input type="checkbox"/> CAP EMPLOI <input type="checkbox"/> CEDIFF <input type="checkbox"/> Travailleurs Sociaux du Département <input type="checkbox"/>				
Autre <input type="checkbox"/> Si autre, précisez le nom de la structure :				
Nom du référent au sein de la structure d'orientation :				
Mail :				
Téléphone :				
Objectifs de l'orientation :				
.....				
Engagement du bénéficiaire : Je soussigné(e) m'engage à prendre rendez-vous avec la structure, ,dans un délai de 15 jours ou de faire état à mon référent, de mon souhait d'abandonner cette démarche. Après ce délai, j'ai bien noté que cette orientation n'est plus valable.				
Signature du bénéficiaire				
En cas de non présentation du bénéficiaire				
Cette fiche permet à la Mission Insertion du Département de la Lozère de vous orienter une personne dans le cadre de sa démarche d'insertion. Si après deux invitations écrites à cette personne, elle n'a pas rencontré votre structure, vous devez nous en informer en nous renvoyant ce document et en transmettre une copie à son référent.				
Dates des convocations :				
.....				
Motif de la non-présentation, s'il est connu :				
.....				



Prescription D'une Action De Formation (Dpt 11,30,34,48 Et 66)



Département Egalité des Chances
Direction de la Formation Professionnelle & de l'Apprentissage

PRESCRIPTEUR : PÔLE EMPLOI CONSEIL DPT MISSION LOCALE
 CAP EMPLOI CIDFF APEC OPACIF

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Nom du référent : _____ Fax : _____

Tél. : _____ Mel : _____

Ce document doit être signé par la structure d'accueil du réseau AIO et par le candidat.

DESTINATAIRE : ORGANISATION DE FORMATION PORTANT L'ACTION

Il peut être accompagné de tout document utile.

NOM DE L'ORGANISME : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Le candidat doit se présenter auprès de l'organisme portant la formation souhaitée, avec ce document signé.

CANDIDAT : Nom : _____

Prénom : _____ Date de Naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

L'organisme doit recevoir tous les candidats orientés par un prescripteur.

Tél. : _____ N° identifiant : _____

Indemnisation Pôle Emploi : Non Oui Si oui, date de fin : ____ / ____ / ____

N° CAF / MSA : _____ N° NIR : _____

L'organisme de formation ne pourra recruter, sur les places de formation conventionnées par le Conseil Régional, que des candidats munis de cette fiche de prescription validée par une structure du réseau AIO habilitée.

Date RdV ou Info col : _____

FORMATION SOUHAITÉE : ÉCOLE D'APPRENTISSAGE ER2C CAP AVENIR CAP MÉTIERS

PRQ ERI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CAP COMPÉTENCES CLÉS

L'organisme de formation doit conserver les fiches de prescription des stagiaires retenus afin de pouvoir les présenter aux services de la Région en cas de demande.

Intitulé de l'action : _____

N° contrat : _____ Lieu : _____

Métier visé : _____

Action éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : Non Oui

L'organisme de formation doit informer le prescripteur de la suite donnée à la candidature et des motifs de sortie du public en cours de formation.

Si oui :

J'accepte de mobiliser mon CPF dans le cadre de cette formation : Oui Non

N° de dossier CPF du candidat : _____ - Code CPF de l'action : _____

Le candidat recruté sur un stage de formation professionnelle financé par la Région s'engage à suivre la formation utile à son parcours jusqu'à son terme.

PARCOURS : **INDIQUER LE RÔLE DE LA FORMATION DANS LE PARCOURS DU CANDIDAT OU JOINDRE UN RELEVÉ D'ENTRETIEN APPORTANT L'INFORMATION**

Formation(s) professionnelle(s) déjà suivie(s) : _____

Bénéficiaires du RSA :
« Je m'engage à me rendre disponible afin d'être présent au rendez-vous qui me sera fixé. En cas de force majeure, je m'engage à prévenir le conseiller chargé de mon suivi. »

Formation(s) suivie(s) financée(s) par la Région : Non Oui

Fait à : _____ **Le :** _____
Signature du candidat Signature du prescripteur

Dans le cas où vous ne donneriez pas suite à ce rendez-vous sans motif valable, la Commission du service insertion RSA en sera tenue informée et pourra statuer sur le non-respect des obligations dans le cadre du contrat d'insertion.

Suite donnée à la candidature par l'organisme de formation retourner au prescripteur

Présent(e) à l'information collective : oui non Sélectionné(e) pour la formation : oui non

Si « non », motifs : _____

Janvier 2016

Fait le : _____ Signature et cachet de l'organisme de formation :